

# CONVENTION DE LOCATION SALLE POLYVALENTE-2022

Il est convenu entre la commune de HEUQUEVILLE et  
Monsieur et Madame.....

Adresse :.....

.....

Mail :.....

Portable :.....

ce qui suit :

## 1° Horaires.

La salle polyvalente est réservée le .....

La remise des clés aura lieu à 18 heures à la salle polyvalente le vendredi (si location 2 jours) ou le jeudi (si location 3 jours). Attention : la salle n'est pas à votre disposition avant le premier jour de location indiqué au contrat, même si les clés vous ont été remises la veille.

La restitution des clés aura lieu le lundi à 09h00 à la salle polyvalente, sauf jour férié.

## 2° Caution.

Lors de la réservation de la salle en mairie, deux cautions de 500 € et de 80 € seront à déposer par chèques à l'ordre du Trésor Public. Ces cautions vous seront rendues à l'issue de la location, sauf en cas de dégradation non couverte par votre responsabilité civile (caution de 500 € encaissée) ou en cas de nettoyage ou rangement insatisfaisant (caution de 80 € encaissée).

## 3° Paiement

Suite à la signature de la convention de location en mairie, vous recevrez à votre domicile un avis des sommes à payer directement émis par le Trésor Public, pour paiement des arrhes d'un montant de 300 €. **Cette somme restera acquise à la commune même en cas d'annulation.** Le paiement du solde de la location, soit la somme de .....€, s'effectuera de la même façon, directement auprès du Trésor Public.

## 4° Remboursement suite à annulation:

- **3 mois avant la date de location** : seul le solde sera remboursé à réception d'un courrier envoyé en lettre recommandée en mairie ; les arrhes restent acquises à la commune.
- **moins de 3 mois avant la date de location** : le solde reste acquis à la commune, sauf en cas de décès ou d'hospitalisation urgente d'un ascendant ou d'un descendant (sur présentation d'un justificatif).

## 5° Assurance.

Une attestation d'assurance "responsabilité civile" établie spécifiquement pour la location de la salle polyvalente est à fournir un mois avant la date de location ; à défaut les clés ne vous seront pas remises. **Cette attestation devra obligatoirement comporter le nom, l'adresse du loueur, les dates retenues et l'adresse de la salle polyvalente.**

## 6° Vaisselle :

**La commande de la vaisselle doit s'effectuer au moins 1 mois à l'avance**, en retournant la fiche vaisselle en mairie. Toute commande vaisselle passée hors délai risque de ne pas être honorée.

## 7° Règlement intérieur

La signature de la convention de location vaut acceptation du règlement intérieur.

Fait à Heuqueville, le

Le Locataire,

Le Maire,

DATE : .....

Statut :  extérieur  habitant

Nombre de jours : .....

Tarif :.....

Arrhes :.....

Quittance n°.....

Solde : .....

Quittance n°.....

Vaisselle :  oui  non

Quittance n°.....

Cautions restituées le :.....